

Zone Cémac/ Rapport de la Banque centrale sur la politique monétaire

Le secteur hors pétrole à la rescousse des économies des Etats membres

Willy NDONG
Libreville/Gabon

Selon un récent rapport rendu public par la Banque des Etats de l'Afrique centrale, le secteur hors pétrole tirera vers le haut la croissance des pays membres de la zone Cémac, et ce malgré la hausse du prix du baril de pétrole qui s'élève actuellement à environ 78 dollars (44 460 francs), contre moins de 40 dollars y a moins d'un an. La Beac indique dans son rapport que le secteur hors pétrole contribuera à la croissance des Etats membres de la zone Cémac à hauteur de 1,5%, contre 1,00% pour le secteur pétrolier.

LE Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque des Etats de

l'Afrique centrale (Beac) a tenu, au mois de juillet dernier, à Yaoundé (Cameroun), siège de l'institution, sa deuxième réunion ordinaire de l'année.

Au cours de cette rencontre, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Les experts de la Banque centrale ont passé en revue la situation économique et monétaire de la zone Cémac, ainsi que les perspectives à court terme. Selon ledit rapport, en 2018, avec la remontée des cours et de la production du pétrole brut, l'accélération de la mise en œuvre des réformes économiques, monétaires et financières devrait se raffermir après une



Photo : DR/ L'Union

Selon la Beac, le secteur hors pétrole va contribuer à hauteur de 1,5% à la croissance de la Zone Cémac, contre 1,00 % pour le secteur pétrolier.

année 2017 caractérisée par une croissance nulle. Ainsi, il est prévu pour

2018 un taux de croissance du PIB réel de 2,5 %... Mais également une réduction du déficit bud-

gétaire (hors dons) à 0,3 % du PIB, contre 4,0 % en 2017, tandis que le déficit extérieur courant (hors dons) remonterait à 4,8 % du PIB, contre 4,3 %.

Concernant le secteur hors pétrole, la Beac indique dans son rapport que ce secteur contribuera à la croissance des pays membres de la zone Cémac à hauteur de 1,5 %, contre 1,00% pour le secteur pétrolier.

S'agissant des perspectives économiques et financières des six pays membres de la Cémac sur la période 2019-

2021, la banque centrale table sur une accélération de la croissance de 3,5 % à 4,1 %, qui résulterait principalement du dynamisme du secteur hors pétrole, consécutif à la vigueur des industries manufacturières, des BTP, des activités agricoles, et des services marchands tirant profit des effets de l'assainissement des finances publiques et du climat des affaires. Pour sa part, le secteur pétrolier enregistrerait une augmentation de sa production entamée en 2018, avant la baisse anticipée de 2021.

FAO/Atelier régional d'évaluation des ressources forestières mondiales 2020

Améliorer les données sur l'état des forêts

JM
Libreville/ Gabon

LIBREVILLE abrite ce matin, ce jusqu'au jeudi 6 septembre 2018, l'atelier régional d'évaluation de ressources forestières mondiales 2020, organisé à l'initiative de la FAO. L'objectif général de cette rencontre est de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la cohérence des données fournies, pour plus de cohérence et de transparence. L'atelier sera l'occasion d'examiner les rapports nationaux de FRA 2020. Il donnera également l'opportunité aux correspondants nationaux de présenter l'état de leurs rapports nationaux, d'examiner leurs projets de rapports nationaux avec l'équipe FRA-FAO, d'expliquer leurs difficultés et de partager leurs expériences avec d'autres collègues de la même région et des organisations partenaires. Les participants à ce rendez-vous aborderont enfin les problèmes spécifiques rencontrés par les pays lors de la compilation du rapport national. Cet atelier permettra de fournir une assistance technique aux correspondants nationaux pour la compilation des rapports nationaux à travers la nouvelle plate-forme en ligne; d'identifier et ré-

soudre les obstacles rencontrés par les correspondants nationaux lors de la compilation des rapports nationaux; de fournir une opportunité d'apprentissage efficace pour que les correspondants nationaux puissent interagir et partager leurs expériences en matière de rapports sur les forêts; d'établir un plan de travail pour la compilation, la finalisation et la remise des rapports nationaux. Parmi les participants à cette rencontre, les correspondants nationaux FRA, des personnes ressources de la FAO, des partenaires du CFRQ et d'autres organisations partenaires internationales / régionales / sous régionales travaillant sur les processus d'établissement de rapports sur la forêt et l'environnement. Pour la FAO, l'évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) est la principale source d'informations sur l'état des forêts au niveau mondial. Il contient des informations sur la superficie forestière, les caractéristiques des forêts, les fonctions productives forestières, la biodiversité, les conditions sanitaires des écosystèmes forestiers, la propriété des forêts, les moyens de subsistance liés à la forêt et d'autres indicateurs économiques et sociaux des progrès de la gestion forestière durable.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL
CHARGÉ DE LA DÉCENNE DE LA FEMME
AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION
DIRECTION GÉNÉRALE
0-00056 /AGANOR/DG. -



COMMUNIQUE

Mise en enquête publique des Projets de Normes Gabonaises (PNGA) du Comité Technique CT1 « Produits Alimentaires ».

Le Directeur Général de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) informe toutes les parties prenantes de la normalisation que, conformément à la loi N°006/2014 du 28 août 2014 instituant le Système National de Normalisation, les projets de normes gabonaises ci-dessous, adoptés par les Comités Techniques de normalisation CT1 « Produits alimentaires et cultures de rente » seront soumis à une enquête publique de deux mois (02), à compter de la date de publication du présent communiqué.

N°	Référence	Intitulé
1	PNGA 13 501	Les eaux potables en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles)
2	PNGA 13 502	Code d'usages en matière d'hygiène pour l'eau potable en bouteille/conditionnée (autre que l'eau minérale naturelle)
3	PNGA 13 503	Norme pour les eaux minérales naturelles
4	PNGA 13 504	Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles
5	PNGA 13 700	Conditions d'hygiène dans les établissements de restauration rapide - Exigences générales
6	PNGA 13 601	Norme pour le miel
7	PNGA 13 603	Norme pour le riz
8	PNGA 13 602	Norme pour le sel de qualité alimentaire
9	PNGA 13 604	Norme pour les tomates
10	PNGA 13 605	Mayonnaise - Spécifications
11	PNGA 13 606	Norme pour le beurre
12	PNGA 13 607	Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique

L'objectif poursuivi par cette opération est de laisser s'exprimer les parties intéressées sur le contenu technique et la pertinence desdits Projets de Normes.

Les opérateurs économiques, les administrations publiques, les organisations de la société civile et toute autre personne intéressée par cette activité sont priées de se rapprocher de l'AGANOR pour connaître les modalités à suivre pour l'acquisition desdits projets de normes.

Tous les avis doivent être formulés par écrit et transmis à l'AGANOR par courrier postal ou électronique aux adresses indiquées ci-dessous :

- aganor.gct@gmail.com
- BP : 23744 - Libreville - Gabon Tél. +241 01 76 28 48 / 07 96 97 69

Après dépouillement des résultats de l'enquête publique et prise en compte des propositions pertinentes, ces projets de normes se verront attribués le statut de Normes Gabonaises.

Fait à Libreville, le 28 AOUT 2018



Joseph NGOWET



AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION,
Centre-Ville, Immeuble Gabon Industriel, BP. 23.744 Libreville / GABON.
Tél : 01 76 28 40 - 01 76 28 48 - Site Web : <http://www.aganor.ga/>